

WELCOMER

Maison du Développement Economique
16, Place Victor Hugo
62500 SAINT-OMER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

AUDIT ET CONSEIL DS

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de Lille
Inscrite à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

171 BIS RUE DE THEROUANNE - 62500 SAINT OMER

WELCOMER

Maison du Développement économique
16, Place Victor Hugo
62500 SAINT OMER
Exercice clos le 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **WELCOMER** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{ER} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » en page 17 de l'annexe des comptes annuels.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « Règles et méthodes comptables » en page 17 de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

A Saint Omer, le 2 juin 2026,

Le Commissaire aux Comptes,
AUDIT ET CONSEIL DS,
Représentée par
Stéphanie DESORME



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 958	14 743	215	2 316
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	43 970	40 429	3 541	4 773
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	58 928	55 172	3 756	7 089
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 396		17 396	35 290
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	195 603		195 603	109 063
	Charges constatées d'avance	6 853		6 853	20 403
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	210 720		210 720	280 091
	TOTAL (III)	430 571		430 571	444 847
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	489 499	55 172	434 328	451 936

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	288 414	292 419
	Excédent ou déficit de l'exercice	(24 759)	(4 006)
	Total des fonds propres (situation nette)	263 654	288 414
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	263 654	288 414
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	40 139	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	40 139	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	10 036	33 754
	Total des provisions	10 036	33 754
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	150	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 301	51 706
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	67 685	77 888
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	362	175
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	120 498	129 768
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	434 328	451 936
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	120 498	129 768
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	48 675	37 170
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	16 305	13 968
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	816 033	574 300
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	30 718	137 154
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	4 082	1
Total des produits d'exploitation		915 813	762 593
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	479 021	395 940
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 483	3 811
	Salaires	288 998	259 972
	Cotisations sociales	117 404	104 463
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 246	5 736
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	40 139	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	7 005	25
Total des charges d'exploitation		943 295	769 947
RESULTAT D'EXPLOITATION		(27 483)	(7 354)



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(27 483)	(7 354)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 723	3 270
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		2 723	3 270
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 723	3 270
RESULTAT COURANT avant impôts		(24 759)	(4 083)
	Produits exceptionnels		806
	Charges exceptionnelles		728
RESULTAT EXCEPTIONNEL			78
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		918 536	766 669
TOTAL DES CHARGES		943 295	770 675
EXCEDENT ou DEFICIT		(24 759)	(4 006)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Annexes



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **434 328 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **918 536 euros** et un total **charges** de **943 295 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-24 759 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Objectif social de l'association

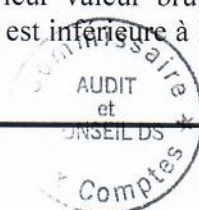
La mission essentielle de l'association est de conduire un programme de développement économique portant sur le développement des entreprises existantes, la promotion du territoire et l'implantation de nouvelles entreprises, d'associer et de coordonner les acteurs territoriaux concernés par ce programme et de mettre en oeuvre les actions relevant de ce programme.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fonds dédiés

Certaines ressources reçues sont affectées à un projet de l'Association. Celle-ci s'engage à les affecter à un projet déterminé, conformément à la convention signée avec le financeur. En fin d'exercice, la partie des ressources dédiées par le tiers financeur à des projets définis qui n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris, est comptabilisé au compte de passif « Fonds dédiés », avec pour contrepartie une

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

charge. Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produits au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Informations sur les postes du compte de résultat

Art. 431-9 règlement comptable ANC n°2018-06

> L'association a perçu des subventions pour 816 033€ décomposées comme suit :

- Pour le fonctionnement de l'association: 527 200€ financées par la Communauté d'agglomération du Pays de St Omer, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et de la Communauté de Communes de la région d'Audruicq,

- Pour l'étude faisabilité du projet "Cités des industries": 48 000€ financées par ARC France,

- Pour le salon du travail: 24 000€ financées par la Communauté d'agglomération du Pays de St Omer, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

- Pour le projet Territoires d'Industrie: 60 000€ pour le déploiement du plan d'actions à travers des missions régionales et nationales par un chef de projet dédié.

- Pour le partenariat avec RDM Blendecques et la société LE 30 FAB: 25 000€ pour l'animation d'ateliers en faveur de l'attractivité du territoire, et de la marque employeur des entreprises audomaroises.

- Pour l'embauche d'apprentis: 6 833€ financées par l'Etat.

> L'association a perçu 125 000€ financés par la CAPSO pour le fonctionnement et l'animation de la MDE de la CAPSO.

Informations sur les postes du bilan

- Le poste "autres créances" comprend notamment:

- > le solde de 106 100€ à recevoir de la CAPSO relative à la convention de fonctionnement 2025

- > le solde de 40 000€ à recevoir de la CCPL relative à la convention de fonctionnement 2025

- > le solde de 17 500€ à recevoir de la CCRA relative à la convention de fonctionnement 2025

- > 25 000€ pour le règlement de la convention RDM



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Application du règlement ANC 2022-06

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers.

Les principales dispositions sont les suivantes:

- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel (enregistrements liés à des opérations fiscales comme les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreur)

- la suppression de la technique des transferts de charges ;

- la modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers a

En application de ce dispositif, les impacts sur les comptes 2025 se déclinent comme suit:

- La subvention attribuée par la CAPSO pour le fonctionnement de la MDE habituellement comptabilisée en transfert de charges dans les "autres produits d'exploitation" est désormais rattachée aux autres subventions en "produits d'exploitation"

- la régularisation de comptes de tiers antérieurement comptabilisée dans des comptes de charges et produits exceptionnels est désormais comptabilisée en charges et produits divers de gestion courante en exploitation (pas d'impact significatif sur l'exercice 2025)

Evénements de l'exercice

L'exercice a été marqué par la mise en œuvre d'une nouvelle marque de territoire ainsi que par le changement de nom de l'agence porté par l'association.

Cette opération a entraîné des charges significatives non récurrentes relatives notamment aux prestations de communication, à la refonte des supports et à l'actualisation de l'identité visuelle.

Evénements postérieurs

Postérieurement à la clôture, l'association a décidé de mettre fin à son partenariat avec la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

Cet événement n'a pas d'incidence sur les comptes arrêtés au 31/12/2025



Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	32 628				17 670	14 958
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 628				17 670	14 958
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	43 057		913			43 970
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		43 057		913			43 970
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		75 685		913		17 670	58 928



Amortissements

Etat exprimé en euros

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
	Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	30 312	(15 569)		14 743
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 312	(15 569)		14 743

CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	38 284	2 145		40 429
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 284	2 145		40 429

TOTAL	68 596	(13 424)		55 172
--------------	---------------	-----------------	--	---------------



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	33 754		23 718	10 036
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	33 754		23 718	10 036
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	7 000		7 000	
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	7 000		7 000	
TOTAL GENERAL		40 754		30 718	10 036

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

30 718

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

La créance de 6000€ au profit de M SAMIER du 18/04/2018, qui avait fait l'objet d'une provision pour dépréciation, a été comptabilisée en perte irrécouvrable; compte tenu de la liquidation prononcée par le Tribunal de Commerce d'ARRAS le 24 septembre 2021.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

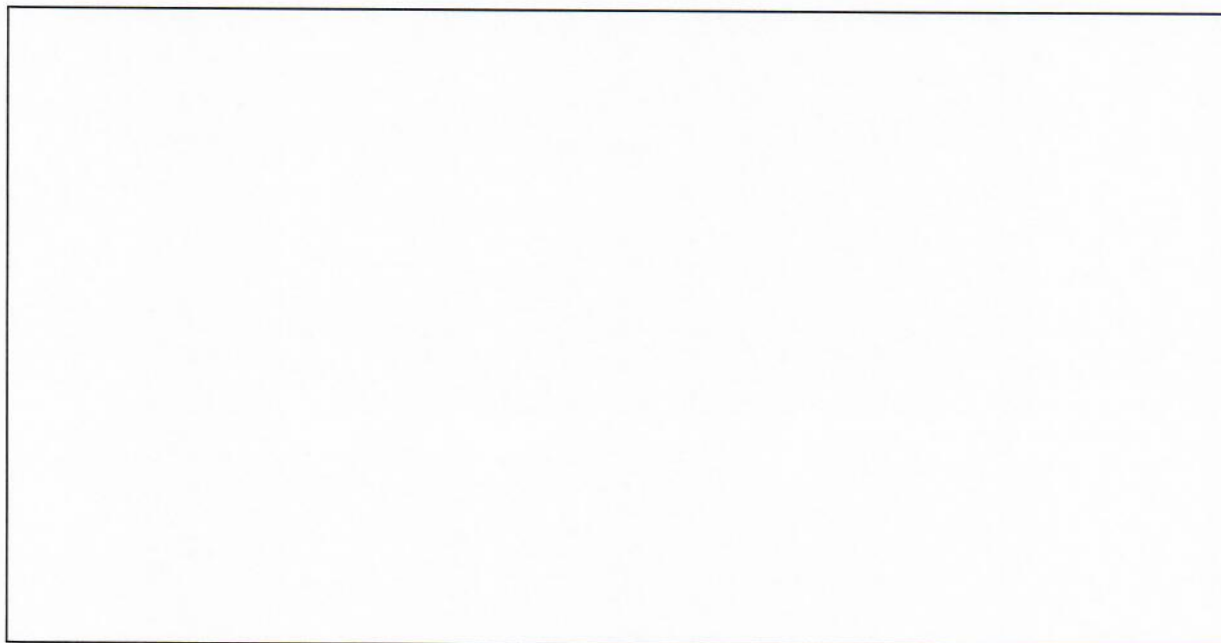
	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières		
	Clients douteux ou litigieux		
	Autres créances clients	17 396	17 396
	Créances représentatives des titres prêtés		
	Personnel et comptes rattachés		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 161	2 161
	Impôts sur les bénéfices		
	Taxes sur la valeur ajoutée		
	Autres impôts, taxes versements assimilés		
	Divers	188 600	188 600
	Groupe et associés		
	Débiteurs divers	4 841	4 841
	Charges constatées d'avance	6 853	6 853
	TOTAL DES CREANCES	219 852	219 852
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers	150	150	
	Fournisseurs et comptes rattachés	52 301	52 301	
	Personnel et comptes rattachés	29 055	29 055	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 481	35 481	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 149	3 149	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés			
	Autres dettes	362	362	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	120 498	120 498	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 538	21 070	2 468	11,71	
Dettes fiscales et sociales	33 059	22 465	10 593	47,15	
Dettes fournisseurs d'immobilisation					
Autres dettes	342	65	277	426,15	
TOTAL	56 938	43 600	13 338	30,59	



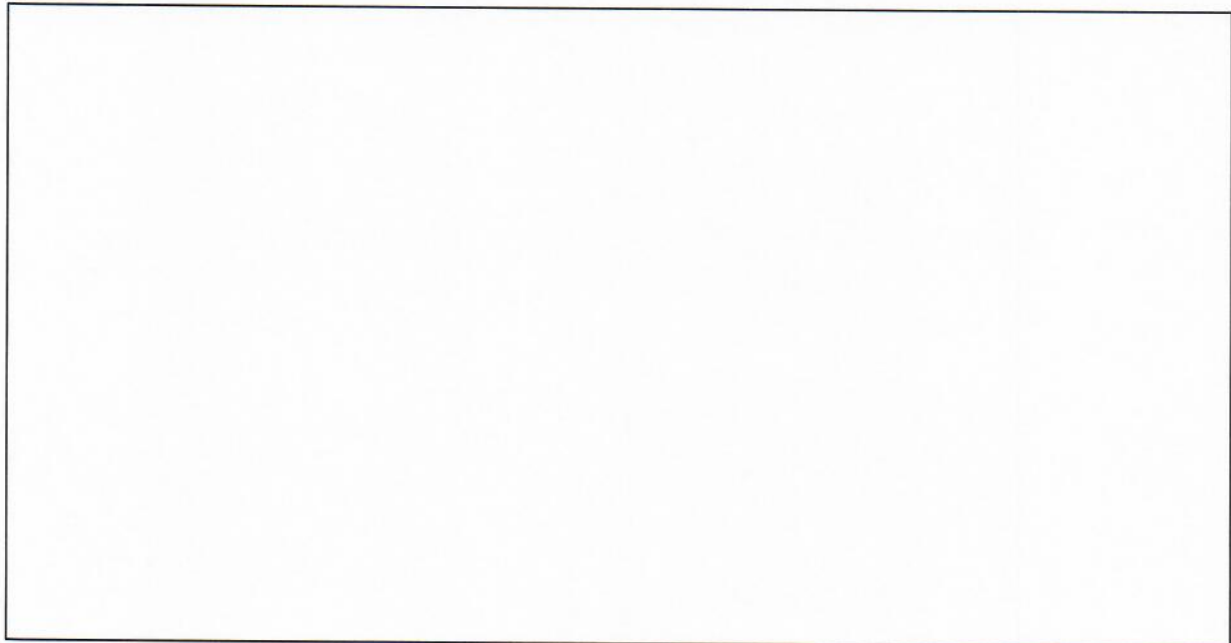
Charges à payer (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
FNP - VALEUR & VALEUR CONSEIL - 6 ATELIERS	5 400
FNP - SIMI 2025 HDF	9 100
FNP - CAC AUDIT ET CONSEILS 2025	2 756
FNP - VALOXY PAIE 12/2025 SDT	28
FNP - VALOXY PAIE 12/2025 WELCOMER	166
FNP - CANLER 4T2025	158
FNP - LOC SALLE 2S2025	5 930
CAP - ABONDEMENT - SPICHT EMERICK	342
CAP - Provision CP au 31/12/2025	19 672
CAP - Provision RTT au 31/12/2025	1 069
CAP - Charges soc. sur prov. CP	10 811
CAP - Taxe sur les salaires	1 507
Totalisation	56 938



Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	6 853	20 403	(13 550)	-66,41
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	6 853	20 403	(13 550)	-66,41



Charges constatées d'avance (détail)

au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA - Cb 29/04 AXA - MULTIRISQUE ASSO 01	01/01/2026	30/04/2026	278		
CCA - CB 29/04 AXA - MULTIRISQUE INFO 01	01/01/2026	30/04/2026	364		
CCA - REPINFO 240123-230126	01/01/2026	23/01/2026	27		
CCA - GLORANT 251125-240226	01/01/2026	24/02/2026	212		
CCA - SWELLO ABT 180925-180926	01/01/2026	18/09/2026	303		
CCA - STOCK GOODIES 31/12/2025			4 273		
CCA - BNP LEASING 1T2026			504		
CCA - ACTUALIS 180225-170226			58		
CCA - JOURNAL DES ENTREPRISES - MDE			165		
CCA - LA VOIX DU NORD 01/26			16		
CCA - CAP FINANCIALS - 180124-170125			163		
CCA - QUADIENT			492		
Totalisation			6 853		



Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	4 498	2 424	2 074	85,55
Autres créances	195 759	111 249	84 510	75,97
TOTAL	200 256	113 673	86 584	76,17



Produits à recevoir (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
FAE - CMA 2S2025 F1940	142
FAE - INITIATIVE PAYS ST OMER 2S2025 F1939	98
FAE - ACHETEZ PAYS ST OMER 2S2025 F1941	1 121
FAE - DR FINANCES 2S2025 F1938	529
FAE - ABT SPORTIFS 2025	143
FAE - ALTERIC FRANCE LOC SALLE 09/12 F1962	65
FAE - NATIC OCEAN loc salle 08-12/25 F1974	2 400
PAR - AIDE APPRENTI 12-2025 SPICHT EMERICK	417
PAR - AIDE APPRENTI KEIREL 09/25 à 12/25	1 667
PAR - COTISATION 2025 CCPL	400
PAR - INTERETS 2025 LIVRET A SG	1 791
PAR - INTERETS CREDITEURS CSL 2025	933
Subvention CAPSO à recevoir	106 100
Subvention CCPLA à recevoir	40 000
Subvention CCRA à recevoir	17 500
Subvention RDM - LE FAB 30 à recevoir	25 000
IJSS à recevoir	1 142
AXA prévoyance à recevoir	810
Totalisation	200 256



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	292 419		4 006	288 414
Résultat de l'exercice	(4 006)	4 006	21 282	(21 282)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	288 414	4 006	25 287	267 132



Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation SUBVENTION RDM SUBVENTION TERRITOIRE D'IND		25 000 60 000	14 540 30 321			10 460 29 679	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL		85 000	44 861			40 139	



Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		2	
	Cadres et ingénieurs		4	
	Autres catégories			
	TOTAL		6	



Annexe libre

Etat exprimé en euros

Provision pour indemnités de départ à la retraite

L'association a procédé à l'évaluation de l'engagement social pour départ à la retraite de ses salariés (indemnités prévues dans la convention collective des Organismes de Développement Economique). La provision au 31/12/2025 s'élève à 10KE (charges sociales incluses). La méthode de calcul retenue pour évaluer l'engagement est la méthode des unités de crédits projetées. Les critères suivants ont été retenus pour évaluer l'engagement :

- Départ volontaire à 64 ans
- Taux de turn over faible
- Taux de progression annuelle des salaires = 2%
- Taux d'actualisation = 3.60 %
- Table de mortalité = Insee 2016-2018

